

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 octobre 2023

7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) « Davantage de places de garde dans la crèche municipale » (D. Bloch)

Les motionnaires souhaitent voir augmenter les places de garde de la crèche municipale Bidibule au maximum possible dans ses locaux actuels, afin d'augmenter la capacité de garde en garantissant une qualité d'accueil comparable à celle d'aujourd'hui.

Le Conseil municipal est conscient du besoin croissant de places en crèches des jeunes parents. Créer un équilibre entre leur vie de famille et leur vie professionnelle, tout en garantissant à leurs enfants un environnement bienveillant, stimulant et sûr relève souvent de la quadrature du cercle.

En moyenne 27 enfants par an sont nés entre 2019 et 2022, ce qui représente environ 108 enfants en âge de fréquenter la crèche.

La crèche municipale Bidibule offre à ce jour 24 places de garde par jour, qui sont toutes occupées.

Les locaux et le personnel actuel permettent d'étendre l'offre à 30 places par jour au maximum, réparties en 4 groupes en fonction de leur âge (0-1 an, 1-2 ans, 2-3 ans, 3-4 ans) dans le respect des normes cantonales.

Cette augmentation du nombre de places peut être organisée dès janvier 2024.

L'augmentation du nombre de places, qui répond à un besoin, permettra, tout en maintenant la qualité de la prise en charge des enfants, de faire diminuer la longueur de la liste d'attente de places et aura un impact favorable sur la charge financière de la crèche.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion.

CONSEIL MUNICIPAL